

1990 et après?

Le débat a mis à jour un certain nombre de questions. Toutes n'ont pas reçu de proposition de réponse.

1. Une information et des formations sont nécessaires pour sensibiliser les profs des HE

2. Certains intervenants s'interrogent sur les mécanismes qui président aux rectifications orthographiques

- Qui prend les décisions? le conseil de la langue, l'Académie française, l'Observatoire de la langue française, le Conseil de la Francophonie.
- Quelles sont les procédures ?

3. La réforme paraît peu aboutie

Cela incite peu les gens à l'enseigner car ils attendent une réforme plus complète pour s'y mettre.

4. Que faire avec la question du libéralisme orthographique?

Si les 2 orthographe sont admises, comment évaluer lors d'un cours sur la nouvelle orthographe?

Il est difficile de faire cohabiter les 2 orthographe ; l'enseignant qui enseigne la nouvelle orthographe risque de se discréditer puisqu'elle n'est pas tout à fait normée.

La position des enseignants participants :

- enseigner la nouvelle et dire que l'ancienne existe: 16 personnes,
- cohabitation: 5 personnes.

Il convient de penser aussi une éducation à la digraphie.

5. Les instructions sont-elles claires? enseigner "prioritairement" l'orthographe? Comment?

Certains estiment qu'il faut une position claire plutôt qu'un choix : les enseignants ne bougeront pas tant qu'on ne devra pas enseigner "exclusivement" l'orthographe rectifiée.

Au Segec, les réformes ont été adoptées dès 2000, dans les publications et dans les programmes.

Les intervenants pensent que l'Institution doit être la première à montrer l'exemple :

- dans les évaluations externes,
- dans les outils.

Mais on constate que

- les cours de l'EàD n'en parlent pas,
- les cours et intitulés de cours en HE sont rédigés en orthographe traditionnelle.

L'opinion est que les TIC devraient aider à utiliser l'orthographe rectifiée avec, par exemple, le module de correcteur orthographique de Word.

Pour beaucoup, la question est plus politique et sociale que linguistique : certains dictionnaires et manuels n'y font pas référence ; le Conseil de la langue rédige ses rapports en orthographe traditionnelle ; le reste du monde - en dehors de l'enseignement - ignore la réforme : la publicité, les contrats... On devrait aussi s'informer sur la position du Selor.

On peut se demander si le rôle de l'école est de "prévenir" les autres secteurs des changements intervenus ?

6. quelle orthographe enseigner au cycle 5-8 ? (risque de confusion des petits)

De manière plus particulière, certains se préoccupent de cette question et se demandent si certains instituteurs enseignent l'orthographe rectifiée.